



# Collectif Accueil Migrants du Pays Mornantais

Juin 2018

## Lettre d'Informations N° 2



**D**eux ans déjà que notre collectif existe... Les objectifs que nous nous étions fixés, à savoir :

- créer une chaîne de solidarité autour des migrants,
  - trouver des solutions pérennes, face à des situations humainement dramatiques,
  - accompagner les personnes ou familles dans leur vie quotidienne : alimentation, santé, apprentissage du français, scolarisation, logement, travail, aide pour des démarches administratives, création de liens sociaux...
- sont en grande partie atteints, restent notre axe de travail prioritaire et nourrissent toujours nos réflexions sur les actions à envisager pour les familles.

La chaîne de solidarité est toujours aussi efficace et les quatre familles accompagnées peuvent compter sur les personnes ressources qui les aident de manière bienveillante dans leur vie au quotidien. D'autres personnes du collectif viennent en soutien à ces bénévoles ressources pour faciliter cet accompagnement. Ainsi chaque famille trouve petit à petit ses marques et participe à la vie sociale de manière régulière : scolarisation des enfants, cours de français pour les parents, bénévolat dans des associations, participation aux manifestations organisées par le collectif...

Nos actions commencent à être connues localement grâce aux nombreuses manifestations organisées sur le territoire de la COPAMO. Nous continuons cet accompagnement de manière déterminée grâce au soutien de tous et notamment des membres de l'association VEPM (Vivre Ensemble en Pays Mornantais).

Un grand merci à tous.

Comme nous pensons que collectivement nous sommes toujours plus forts, nous allons nous rapprocher d'autres collectifs ou associations en participant notamment à l'organisation du festival « Au nom de la solidarité » de l'association SECOL (Solidarité Ecologie Citoyenneté dans l'Ouest Lyonnais) qui aura lieu le dimanche 9 décembre à Vaugneray. Nous aurons l'occasion d'en reparler dans notre prochain bulletin.



**Rejoignez-nous !!**

### Sommaire

1. Deux ans déjà
2. Loi Asile - Immigration : critiques et craintes
3. FLE : Droit à l'autonomie linguistique pour tous
4. Janvier - Juin 2018 : des moments d'échanges et de partage

**Pour plus de renseignements : [www.vepm.net/accueil-migrants](http://www.vepm.net/accueil-migrants)  
Pour prendre contact : [collectifaccueilmigrants@gmail.com](mailto:collectifaccueilmigrants@gmail.com)**

# Loi Asile-Immigration

## Critiques et craintes

*La loi Asile-Immigration, qui devrait être prochainement votée par le Parlement, consacre un très net recul des droits des personnes réfugiées et migrantes et va considérablement dégrader leur situation, affaiblissant leurs garanties et leurs droits fondamentaux.*

*Ce projet de loi instaure principalement des mesures renforcées de restrictions, de contrôles et de « tris », afin d'empêcher l'entrée de migrants, de faciliter leur expulsion du territoire. Et cela notamment par :*

- la réduction du délai de recours devant la CNDA (commission nationale des demandeurs d'asile) de 30 à 15 jours,*
- l'allongement de la durée de la rétention administrative jusqu'à 90 jours,*
- le bannissement des personnes étrangères et la systématisation des interdictions de retour sur le territoire français.*



La dernière loi de 2015 n'est toujours pas appliquée en totalité et n'a pas atteint ses objectifs à 100% notamment en ce qui concerne le versement de l'ADA (aide aux demandeurs d'asile) : beaucoup de retard dans les versements ou alors des suspensions de versement sans aucune explication... Les délais d'instruction des dossiers (actuellement 6 mois en procédure accélérée et 9 mois en procédure normale) sont déjà difficiles à tenir et sont souvent non respectés.

Dans le cadre de la nouvelle loi :

**- le délai d'appel après un refus en première instance pourrait être réduit à 15 jours, contre un mois actuellement** : lorsqu'une personne s'est vue refuser sa demande en première instance, c'est souvent un anéantissement et il faut se mobiliser à nouveau pour déposer un dossier de recours en 15 jours, quelquefois sans aucune aide et avec souvent des difficultés à remplir le dossier (obtenir un interprète en 15 jours est impossible dans la plupart des cas).

**- les conditions d'audience à la CNDA vont également être modifiées, puisqu'il est prévu de développer la vidéo-audience** : comment peut-on être sûr de la bonne qualité de la vidéo pour le bon déroulement de l'audience, de la qualité de la communication et donc de l'instruction ? Ne peut-on pas craindre que la qualité d'écoute sera nécessairement moindre que lors d'une présence à l'audience. N'est-ce pas faire fi de l'humanité et de la dignité des demandeurs ?

**- la dématérialisation des décisions envisagée et très inquiétante** : actuellement les décisions sont envoyées par courrier recommandé et les demandeurs ont un mois pour faire appel ; il est prévu d'envoyer les décisions de manière dématérialisée : par mail ? par SMS ? Comment valider la date à partir de laquelle court le délai de 15 jours ? Avec un gros risque de forclusion si le délai est dépassé...

**- il est prévu que certains demandeurs d'asile** - notamment ceux originaires de pays d'origine considérés comme sûrs par la France (Albanie, Arménie, Géorgie, Kosovo...) - **ne disposeront plus d'un recours automatiquement suspensif devant la CNDA** : en d'autres termes, ils pourront être éloignés du territoire avant que la Cour n'ait statué définitivement sur leur demande d'asile. Ils seront par ailleurs privés des conditions matérielles d'accueil pendant cette phase de recours...

Texte liberticide, inhumain, ce nouveau projet de loi ne répond absolument pas aux enjeux migratoires de notre temps.

Sources de l'article : *Forum-Réfugiés*, lettre n° 39

Photo extraite du film de Laurent Reyes : *Tranquille, sous le pont*, Parcours de trois demandeurs d'asile albanais.



# Enseignement du FLE (Français Langue Etrangère)

La maîtrise du français comme l'accès à l'emploi sont les deux principales conditions de l'intégration. Or les demandeurs d'asile n'obtiennent des heures de formation et un droit au travail que plusieurs mois, voire plusieurs années après leur arrivée en France. Ils sont contraints à de longs mois d'isolement et d'inactivité alors qu'ils pourraient utiliser ce temps pour commencer l'apprentissage de la langue. L'argument avancé pour ne pas proposer de formation linguistique est que les demandeurs d'asile n'auront pas forcément le droit de rester... Certes, mais quel gâchis que ce temps perdu pendant la procédure d'asile !

Pour avoir droit à une formation prise en charge par les pouvoirs publics, ils doivent attendre de signer le CIR (Contrat d'intégration républicaine) qui pourra leur proposer jusqu'à 200 heures de formation en français. Il est vrai que dans son projet de loi, le député Aurélien Taché affirme l'importance de l'enseignement du FLE : « *Je propose que nous fassions la même chose en France (qu'en Allemagne) pour ceux qui ont le plus de difficultés ou qui veulent se perfectionner (ce qui n'est pas possible aujourd'hui) et que 400 heures soient au moins systématiquement proposées. Je propose aussi que cela débouche sur un diplôme...* » Souhaitons que cette proposition comme celle sur l'accès au travail après un délai maximal de 6 mois soient rapidement appliquées !

**En 2018, la Région Auvergne-Rhône-Alpes**, à qui revient la formation professionnelle des demandeurs d'emploi, **a décidé de mettre un terme aux formations Compétences Premières** qui permettaient, entre autres, l'accès aux savoirs de base et à la maîtrise de la langue.

Cette situation a pour conséquences :

- la diminution drastique de l'offre de formation,
- le licenciement ou le non renouvellement de contrats de formateurs,
- la répartition inéquitable de l'offre, qui fragilise certains territoires de la Région,
- l'exclusion de milliers de personnes de la formation professionnelle, faute de maîtriser la langue française. Ces conséquences, elles, engendrent de fait la saturation des associations de proximité proposant des cours de français.

Face au désengagement de la Région, la société civile, par le biais des associations et des bénévoles, et notamment les Ateliers Socio Linguistiques (ASL), se retrouve dans l'obligation de prendre en charge une part très importante des personnes pour qui l'apprentissage de la langue est un enjeu social et professionnel.

Sources : Lettre ouverte proposée par plusieurs associations dont le réseau ASL Loire (Ateliers socio-linguistiques)

**Restons informés et mobilisés pour que le droit à l'autonomie linguistique soit effectif pour toutes et tous.**



Des membres du collectif animent un atelier français langue étrangère depuis un an et demi déjà, à raison de deux séances par semaine (les lundi et jeudi matin de 9h à 11h). Il se déroule au CADA de Givors (centre d'accueil pour demandeurs d'asile).

6 bénévoles encadrent ces séances : par groupe de 3, pour permettre de faire un travail plus individualisé.

Le but de cet atelier consiste à créer des situations de confiance et d'échanges linguistiques pour permettre aux personnes demandeuses d'asile, de communiquer, d'acquérir plus d'autonomie dans leur quotidien, de comprendre leur environnement, de développer du lien social,

Pour cela toutes sortes de moyens sont utilisés : vidéos, fiches, jeux, chansons, photos, jeux de rôle, etc.... Pour illustrer nos séances, nous avons organisé des sorties : découverte de Lyon, opéra, fête villageoise, marche... Occasion d'échanges le cours suivant.

Travailler l'oral est une priorité, et nécessite de nous adapter à leurs niveaux variables : Les personnes accueillies ont, en effet, des niveaux de français très différents : certains ne connaissent absolument pas la langue française, d'autres ont déjà plus de facilités à échanger et savent écrire.

Compte tenu de l'évolution de leurs situations, ces personnes peuvent être amenées à quitter ou inversement à intégrer l'atelier en cours d'année. Mais elles s'impliquent réellement dans cet accompagnement, même si par moment il leur est difficile d'être assidues, voire même simplement sereines, compte tenu des difficultés de leur parcours de demandeur d'asile, générant angoisses, peurs et déceptions.

# Janvier-Juin 2018

## Plusieurs animations organisées au profit du collectif

Ce sont d'abord des occasions de se retrouver dans des moments festifs, mais aussi de faire connaître l'existence et les actions du collectif et surtout de sensibiliser à la situation des migrants

Le collectif remercie donc tous les soutiens qui ont permis ces animations :

- les artistes d'abord qui abandonnent la recette de la soirée au bénéfice du collectif,
- le public qui assiste à la représentation,
- les municipalités et des associations partenaires.

Pour tous maintenant, le collectif est associé à des spectacles et manifestations de qualité.

Enfin l'aide financière recueillie est toujours appréciée et appréciable...

Une **MARCHE SOLIDAIRE**, la *Rando des Babaux*, en avril, organisée par les associations du village de Chaussan, les enfants du Conseil Municipal d'Enfants qui ont œuvré à leur manière en proposant une vente de brioches, et notre collectif.

Près de 1000 marcheurs ont pu apprécier les beaux paysages et l'organisation efficace. De nombreux participants se sont informés sur les objectifs et les actions du collectif. Depuis, le collectif s'est agrandi...

### THEATRE en janvier

La pièce *Antigone* de Jean Anouilh, proposée par la troupe de Saint-Sorlin, a été jouée dans le boulodrome de Saint-Didier mis à disposition gracieusement par la commune de Chabanière. Plus d'une centaine de personnes ont apprécié ce spectacle de qualité.



Une **SOIREE MUSICALE** en mai à Saint Jean de Touslas avec le groupe Hot'antiques, composé d'une chanteuse, Ode, et de ses musiciens. Leur spectacle « Des gens qui s'aiment » a séduit là aussi plus d'une centaine de spectateurs avec des textes plein d'humanité, de tendresse et d'humour et des musiques très rythmées dans la salle St-Jean, prêtée aimablement par l'A.E.P.

Là encore, des échanges ont pu avoir lieu à l'entracte au sujet du collectif.



*Moments chaleureux qui renforcent les liens entre nous et en créent de nouveaux.*

